

Les vœux du Maire

Mes chers concitoyens,

Nous voici à nouveau réunis pour la traditionnelle cérémonie des vœux du conseil municipal.

2012 fut une année de transition politique pour notre pays sur fond de crise économique. Comme nous avons eu l'occasion de le préciser lors de notre dernier bulletin municipal tout ceci a des impacts sur les communes rurales, et nous oblige à une rigueur budgétaire afin de pouvoir poursuivre les efforts de modernisation des structures communales.

Autre modification importante la fusion des intercommunalités initiée par notre conseiller général Francis Boutes à la demande du préfet avec l'appui de Kléber Mesquida député de la circonscription. Comme j'ai eu l'occasion de le dire régulièrement nous nous sommes systématiquement opposés à la fusion avec les communautés de Magalas et Faugères, préférant rejoindre l'agglomération d'Agde, Pézenas qui correspond davantage à notre bassin de vie. Toutes les délibérations qui ont été prises et transmises à la sous-préfecture allaient dans ce sens. Malheureusement

Bulletin d'informations municipales de NEFFIES N° 24

Janvier 2 013

une majorité de communes de l'ancienne communauté coteaux et châteaux s'est prononcée pour une fusion avec Magalas, Faugères. **Seuls** Margon et Neffies ont voté contre, lors de la **première** consultation. De fait nous avons dû rallier nous aussi cette structure contraints et forcés. Soucieux de la représentativité de notre village nous y occuperons une vice présidence dédiée aux finances et veillerons à ce que les intérêts des Neffiessois soient respectés.

2013 verra se poursuivre des programmes de travaux importants, avec la fin des forages d'approvisionnement d'eau potable, la poursuite du réaménagement de l'entrée du village route de Fontès, la réfection de la chaussée et la création de trottoirs, un renouvellement de certains éclairages publics, la réfection de la salle des fêtes aux endroits souillés par les dégradations, la pose de caméras de surveillance, la création d'un city-parc, aire de jeux pour enfants et adolescents qui servira aussi de plateau sportif pour l'école.

Autre sujet et non des moindres, la déserrance d'une petite partie de notre jeunesse en mal de repères et sans doute aussi d'autorité. Un climat d'insécurité grandissant s'installe et perdure tant sur des biens publics que privés entraînant des tensions bien compréhensibles. La passivité des autorités de police, le manque d'autorité parentale font courir un risque de dérive que nul ne peut souhaiter. C'est pourquoi dans les prochains jours des initiatives seront prises pour essayer de désamorcer une situation préoccupante.

Changeons maintenant de sujet, à la demande du conseil général la bibliothèque sera désormais gérée par un agent municipal qui assurera des permanences avec l'appui des bénévoles du foyer rural dont je tiens à saluer le travail. Très bientôt nous communiquerons à l'ensemble de la population les contours et le fonctionnement de cette nouvelle organisation, le but étant que le plus grand nombre ait envie et puisse accéder à ce service.



Enfin sans doute aurons-nous à réfléchir avec le corps enseignant et les parents d'élèves à l'organisation des futurs rythmes scolaires qui pourraient être mis en place dès la rentrée de septembre 2013.

A l'aube de cette nouvelle année je tiens à remercier celles et ceux, membres bénévoles des associations qui travaillent au quotidien pour faire vivre notre village en tissant un lien social nécessaire au bien-vivre ensemble. Je sais combien leur tâche est difficile, parfois ingrate et je leur apporte tout notre soutien.

Merci aux employés municipaux qui par leur travail assurent au quotidien les services à la population, avec une mention particulière aux personnes rattachées à l'école qui avec l'appui de Michel Revel ont atteint un niveau de qualification entièrement dédié au service des enfants et à leur qualité de vie dans les structures périscolaires.

Je veux remercier tous les élus du Conseil Municipal qui par leur action, leur implication, leur contribution sous quelque forme que ce soit, participent au travail collectif. Permettez-moi aussi d'associer à ces remerciements les épouses et époux des élus pour leur patience et leur compréhension.

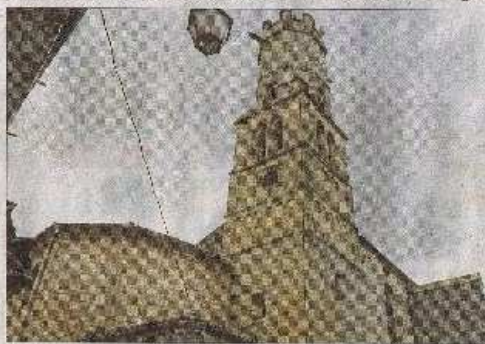
Malgré les difficultés redoublons d'efforts pour forcer le destin et faire que l'avenir soit fait de solidarité, de respect et de progrès. Que 2013 soit pour vous et vos proches synonyme de bonheur de joie et de santé. Au nom de toute l'équipe municipale je vous souhaite une bonne et heureuse année.

En 2013, des communes qui changent de visage

Population L'Insee a dressé le recensement officiel au 1^{er} janvier de cette année.

1 Avec 72 466 habitants, Béziers est stable

À l'aube de chaque année, l'Insee publie les chiffres de la population des communes françaises. Le calcul est complexe, propre à cet institut et délivré des résultats... vient de deux ans. A 04, les chiffres rendus publics en ce début d'année 2013 datent de 2011. Toujours est il qu'il s'agit de statistiques officielles à partir desquelles sont notamment calculées les occupations de l'Etat... D'où leur importance.



■ Villeneuve-les-Béziers compte désormais 4 040 habitants.

3 Neffies passe la barre des 1 000 habitants

Un cap symbolique : Neffies devient la 68^e commune de l'Ouest Hérault à compter plus de 1 000 habitants. Le village a gagné 46 personnes en une année passant de 970 à 1 016 citoyens. Le maire, Jean-Marie Guilhaumon, ne s'en étouffe guère : « Nous avions effectué, nous mêmes, un recensement il y a quatre ans et la barre des 1 000 habitants avait déjà été franchie. De fait, sa méthode de calcul, l'Insee est toujours un peu en décalage ». À la tête de la commune pour son second mandat, le maire souhaite cependant garder une population stable. « Nous avons rejoint la plupart des structures communales. Aujourd'hui, elles sont neuves et avec une équipe d'accueil (comme l'école par exemple) qui ne veut pas dépasser au-delà du raisonnable. Neffies compte peut-être 1 200 habitants dans les prochaines années mais guère plus. Les terrains constructibles sont aussi limités ». Une tendance à la baisse qu'on retrouve dans les groupements ruraux. Le temps de la construction à tout va semble s'être épuisé. C'est en tout cas, une problématique que ne connaît pas Roger Pourrier, maire de Boisset, la plus petite commune de l'Ouest Hérault avec ses 26 habitants.

2 Plus de 4 000 habitants pour Villeneuve et Montady

Deux communes du Biterrain franchissent, cette année, le cap des 4 000 habitants : Villeneuve-les-Béziers (4 047) et Montady (4 021). Une

croissance démographique à laquelle les élus doivent répondre. Jean-Paul Gidonier, maire de Villeneuve-les-Béziers, avoue : « Je suis très fier de ces chiffres mais, notamment pour notre Plan local d'urbanisme (PLU) que nous sommes en train de réviser et qui devra être adapté dans l'année ». Il fait à ses équipes municipales apprendre à s'adapter. « En 2001, nous étions encore en dessous des 3 500 habitants. Cette augmentation démontre une attractivité de notre commune mais nous devons rester vigilants. Nous ne nous

lais pas dépasser une capacité, il faut donc que l'activité économique suive la démographie ». Du côté de Montady, « on n'accorde pas une importance démesurée à ces chiffres », explique le premier adjoint Alain Castan. « On a fait une projection démographique normale que nous essayons de maîtriser. Si on veut continuer d'accueillir les gens dans de bonnes conditions, on ne peut pas faire une course aux chiffres. Malheureusement, nous sommes loin de l'augmentation phénoménale que la commune avait connue avant 2007 ».

ARNAUD GAUTHIER
agauthier@nffies.com

Avant de vous inviter à partager la galette de notre boulanger et le verre de l'amitié, j'ai une information à vous donner, l'INSEE vient de nous communiquer le nombre d'habitants pour 2013.

La population de Neffies est de 1 015 habitants.

Merci.

Jean-Marie Guilhaumon

Coupes de bois en forêt communale de Neffiès



La forêt communale de Neffiès, située sur le plateau du Falgairas s'étend sur 60 ha. On y trouve du pin maritime (47 %), du pin pignon (7 %), des chênes et châtaigniers (6 %), ainsi que des garrigues et milieux ouverts (40 %).

C'est une forêt jeune. Les peuplements résineux, pins maritimes majoritairement, ont été mis en place lors de 2 grandes opérations de reboisement.

- En 1971 : 30 ha de semis sur banquettes, ont été réalisés par l'Association Forestière de l'Hérault (AFH), par l'intermédiaire de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
- En 1984 : suite à un incendie, un projet FEOGA permet de reconstituer et d'agrandir les peuplements sur 20 ha avec des fonds de la CEE et de l'Etat. 40 000 pins ont été plantés sur banquettes.

Le pin maritime, bien adapté à la station du Falgairas (sol/climat), a une croissance rapide qui nécessite des interventions régulières pour maintenir les peuplements à des densités compatibles avec l'âge et la hauteur des arbres.

- Les premières interventions ont été faites sous forme de **travaux** : dépressage des jeunes pins en plusieurs passages successifs entre 1975 et 2007.
- Les interventions suivantes viennent de commencer sous forme de **coupes** d'éclaircies commercialisables.

Si les travaux génèrent des dépenses, les coupes génèrent des recettes. C'est donc un retour sur investissement qui est réalisé aujourd'hui, en toute logique, par la commune de Neffiès. Longtemps retardées pour cause de faible valeur, ces coupes profitent aujourd'hui des opportunités d'un marché, relancé par la concurrence la pâte à papier et bois énergie (plaquettes forestières).



L'éclaircie doit permettre, tout en respectant les écartements, de favoriser les plus jolis arbres, qui seront emmenés jusqu'à l'âge de leur maturité, vers 80 ans. A ce moment-là, il faudra se préoccuper du renouvellement et commencer la phase de régénération qui donnera naissance une deuxième génération d'arbres.

Si le choix d'une régénération par semis naturels est retenu, les vieux arbres pourront être utilisés comme semenciers.

Actuellement des cloisonnements sont ouverts dans le peuplement pour permettre le passage des engins d'exploitation : abatteuse et porteur. Puis les arbres sont mis à distance dans les bandes restantes. Les cloisonnements seront utilisés pour les coupes suivantes qui devraient se succéder à un rythme de 10 ans environ, jusqu'aux dernières coupes dites de *régénération*, vers 2050.

Le technicien opérationnel forestier

Bruno Gauffre

Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux et d'emploi du feu

Réglementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des zones exposées qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

Les dispositifs ci-dessous ne s'étendent toutefois pas aux habitations, à leurs dépendances, ainsi qu'aux chantiers, ateliers et usines sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique et des dispositions relatives aux obligations de débroussaillage.

Prenez garde !!

Seuls les propriétaires (ou leurs ayants-droit) ont le droit d'utiliser le feu !

Précautions

Lorsque vous apercevez une fumée, ou lorsque vous croyez voir un incendie, rappelez-vous que certains feux peuvent être autorisés, surtout l'hiver ou au printemps, période propice aux feux agricoles traditionnels, qui sont des outils de gestion.

Ne dérangez pas les pompiers inutilement, vérifiez que ce que vous voyez est bien un incendie et nécessite l'intervention des secours.

Lorsque vous faites le 18 (ou le 112 avec un portable) donner le maximum de renseignements tels que l'importance et la couleur de la fumée, le type de végétation qui brûle, ainsi que la situation la plus précise possible de l'incendie.

A l'attention des usagers (touristes, promeneurs, randonneurs, chasseurs...)

Pour les grillades et les barbecues, il existe sur le territoire départemental des aires aménagées réservées et équipées pour cet usage.

Utilisez-les avec prudence et respectez les consignes affichées. **Ailleurs c'est interdit !**

	Période d'interdiction d'utiliser le feu
	Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie
	Période très dangereuse à dérogation préfectorale exceptionnelle
	Période non réglementée où l'on peut brûler

		1er janvier au 31 décembre				
Propriétaires ou ayants-droit	vent > 40 km/h					
	Incinération de végétaux coupés	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
	Incinération de végétaux sur pied	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Autres usagers Tout public		1er janvier au 31 décembre				

Etat Civil

Décès et transcriptions de décès en 2012

09/01 : M Crebassa Léopold Louis Pierre
 31/01 : Me Plancade Marthe Rose Marie veuve Bianco
 16/02 : M Galindo Antoine
 01/03 : Me Salvador Augustina veuve Daurelle
 05/04 : M Chavet Théophile Jules
 16/06 : M Viala Jean René Louis
 04/09 : Me Vaysette Thérèse Berthe Rose Augusta épouse Castillo
 02/10 : M Ravaille Lilian Marius Auguste
 06/11 : M Elie Gilbert Michel André

Actes de mariage en 2012

31 mars : Morilla Caroline / Périgois Rémi Bernard
 28 juillet : Hall Pamela Louise / Latiff Willy Jonathan
 11 août : Abbé Gaëlle / Carol Christophe Paul Roger

Naissances en 2012

8 février : Benaud Lorenzo Dorian Nicolas
 21 février : Cailleux Velma Louise Séverine
 4 avril : Nau Eléanor
 19 avril : Lafosse Sarah Astrid
 20 avril : Biondelli Menzo
 2 juillet : Salomon Athénaïs Sylvie Vanina
 16 juillet : Tominskyi Dinys Gabriel
 15 septembre : Lalet Ysia
 23 octobre : Garcia Louise-Anna
 23 octobre : Tardieu Bloch Romann Jean-Louis Michel

LE FEU EST INTERDIT

Dans toutes les zones exposées aux incendies, ou pouvant communiquer le feu à la forêt. Prenez garde : il est interdit de jeter des objets en ignition (allumettes, cigarettes ...)

La forêt vous remercie de votre coopération !
 et de votre vigilance !

